



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 FEVRIER 2026

Date de la convocation : 29 janvier 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mmes DOYON, ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mmes GIRAUDET, PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, M. DUVAL, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY, M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER, M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET.

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

**OPERATIONS FONCIERES – CESSION D'UN LOCAL A UN PETITIONNAIRE – PLACE DU
GENERAL DE GAULLE - N° 26/01 – 07/C**

Madame ROGER, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« La Ville est propriétaire d'un ancien local aujourd'hui désaffecté, Place du Général de Gaulle. Ce local, cadastré section BD n° 222 et d'une surface de 12m², intéresse un pétitionnaire voisin.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Décider la cession, par la Ville et au prix de 2 500 €, de la parcelle cadastrée section BD n° 222, d'une superficie de 12 m², sise Place du Général de Gaulle, au pétitionnaire voisin,
- Décider que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tout document utile pour la réalisation de cette opération. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** la cession, par la Ville et au prix de 2 500 €, de la parcelle cadastrée section BD n° 222, d'une superficie de 12 m², sise Place du Général de Gaulle, au pétitionnaire voisin, M. Éric CLEMENT ;
- **Décide** que les frais d'actes seront à la charge de M. Éric CLEMENT ;

.../...



- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tout document utile pour la réalisation de cette opération.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

10 FEV. 2026

Mis en ligne sur le site internet le

11 FEV. 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEUX.



Laurence MERCIER.